

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC MET EN GARDE LE PUBLIC CONTRE LES ESCROQUERIES À L'INVESTISSEMENT FINANCIER

Compte tenu de la recrudescence des offres frauduleuses diffusées sur les réseaux sociaux et au sein de groupes de messagerie instantanée, l'AMMC invite le public à faire preuve d'une vigilance accrue et rappelle les principales mesures à adopter afin de préserver son épargne.

Rabat, le 16 septembre 2026

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en instruments financiers, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) appelle une nouvelle fois le public à renforcer sa vigilance face à la recrudescence de plateformes d'investissement frauduleuses.

Promues à travers les réseaux sociaux et les applications de messagerie instantanée, certaines de ces plateformes ont recours à l'usurpation de l'identité de l'AMMC, notamment par l'utilisation frauduleuse de son logo, de cachets ou encore de prétendus certificats d'agrément, dans le but de conférer une apparence de légitimité à leurs offres et d'induire le public en erreur.

Les pratiques observées reposent généralement sur un mode opératoire similaire : diffusion de publicités ou de contenus promotionnels trompeurs sur les réseaux sociaux, invitation à rejoindre des groupes de discussion privés, notamment sur WhatsApp ou Telegram, présentés comme des espaces d'échange, de conseil ou d'apprentissage en matière d'investissement, puis incitation à effectuer un premier versement.

Des gains fictifs ou simulés peuvent ensuite être affichés afin d'inciter les investisseurs à effectuer des versements supplémentaires. Lorsqu'ils souhaitent récupérer leurs fonds, les utilisateurs peuvent se voir opposer un blocage des retraits, parfois accompagné d'une demande de paiement de frais ou de commissions supplémentaires présentés comme nécessaires au déblocage des sommes investies.

Face à ces pratiques, l'AMMC appelle le public à la plus grande vigilance et recommande notamment de :

- se méfier de toute promesse de rendement élevé ou garanti ;
- ne pas effectuer de versement de fonds avant d'avoir vérifié l'identité et le statut de l'interlocuteur ou de l'entité proposant l'investissement ;

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- s'assurer de l'authenticité des documents présentés comme émanant de l'AMMC (logo, cachets, certificats) ;
- faire preuve de prudence à l'égard des recommandations et sollicitations diffusées sur les réseaux sociaux et au sein de groupes privés de messagerie ;
- vérifier systématiquement que l'entité proposant des services d'intermédiation ou de conseil en investissement financier est dûment habilitée.

Les listes des intervenants et entités habilités sont consultables sur le site institutionnel de l'AMMC (www.ammc.ma).

L'AMMC rappelle également que son portail d'éducation financière « [Le marché des capitaux pour tous](#) » met à la disposition du public des contenus pédagogiques permettant de mieux comprendre le fonctionnement du marché des capitaux, les produits d'investissement et les précautions à prendre avant toute décision d'investissement.

Enfin, l'AMMC rappelle que les faits susceptibles de constituer des infractions pénales relèvent des autorités judiciaires compétentes et invite toute personne confrontée à ce type de pratiques à les signaler à l'AMMC et, le cas échéant, à déposer plainte auprès des autorités compétentes.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain.

L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

www.ammc.ma



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

✉ danial.bouhlal@ammc.ma

☎ 07 07 29 19 31



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)